



35	Semnon enjeu eau	BR_SNEA_HE01		gestion de l'herbe par pâturage limité	5000
35	Semnon enjeu eau	BR_SNEA_HE02		gestion de l'herbe par retard de fauche	5000
35	Semnon enjeu eau	BR_SNEA_HE03		gestion des milieux humides	5000
35	Vilaine amont enjeu eau	BR_VAEA_HE03	en 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Pont Billon et La Valière	gestion des milieux humides	5000
56	Belle-Ile enjeu biodiversité	BR_BIBD_HE04	en 2019 uniquement en zones humides - exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	absence de fertilisation et réduction de la pression au pâturage	5000
56	Belle-Ile enjeu biodiversité	BR_BIBD_HE05	en 2019 uniquement en zones humides - exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	absence de fertilisation et gestion de l'herbe par la fauche	5000
56	Belle-Ile enjeu eau	BR_BIEA_HE01	en 2019 : uniquement pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par pâturage limité	5000
56	Belle-Ile enjeu eau	BR_BIEA_HE02	en 2019 : uniquement pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par retard de fauche	5000
56	Belle-Ile enjeu eau	BR_BIEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9000
56	Belle-Ile enjeu eau	BR_BIEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5000
56	Grand Bassin de l'Oust enjeu biodiversité	BR_GOBD_HE04	en 2019 uniquement en zones humides - exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	absence de fertilisation et réduction de la pression au pâturage	5000
56	Grand Bassin de l'Oust enjeu biodiversité	BR_GOBD_HE05	en 2019 uniquement en zones humides - exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	absence de fertilisation et gestion de l'herbe par la fauche	5000
56	Grand Bassin de l'Oust enjeu eau	BR_GOEA_HE03	en 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire amont de la Herbinaye	gestion des milieux humides	5000
56	PNR Golfe du Morbihan enjeu biodiversité	BR_PMBD_HE04	en 2019 uniquement en zones humides - exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	absence de fertilisation et réduction de la pression au pâturage	5000
56	PNR Golfe du Morbihan enjeu biodiversité	BR_PMBD_HE05	en 2019 uniquement en zones humides - exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	absence de fertilisation et gestion de l'herbe par la fauche	5000
56	Ria d'Etel enjeu biodiversité	BR_REBD_HE04	en 2019 uniquement en zones humides - exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	absence de fertilisation et réduction de la pression au pâturage	5000
56	Ria d'Etel enjeu biodiversité	BR_REBD_HE05	en 2019 uniquement en zones humides - exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	absence de fertilisation et gestion de l'herbe par la fauche	5000
56	Scorff enjeu biodiversité	BR_SCBD_HE04	en 2019 uniquement en zones humides - exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	absence de fertilisation et réduction de la pression au pâturage	5000
56	Scorff enjeu biodiversité	BR_SCBD_HE05	en 2019 uniquement en zones humides - exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	absence de fertilisation et gestion de l'herbe par la fauche	5000
56	Scorff enjeu eau	BR_SCEA_HE01	en 2019 : uniquement pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par pâturage limité	5000
56	Scorff enjeu eau	BR_SCEA_HE02	en 2019 : uniquement pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par retard de fauche	5000
56	Grand Trieux – Leff enjeu biodiversité	BR_TLBD_HE04	en 2019 uniquement en zones humides - exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	absence de fertilisation et réduction de la pression au pâturage	5000
56	Grand Trieux – Leff enjeu biodiversité	BR_TLBD_HE05	en 2019 uniquement en zones humides - exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	absence de fertilisation et gestion de l'herbe par la fauche	5000
56	Vallée du Blavet enjeu biodiversité	BR_VBBD_HE04	en 2019 uniquement en zones humides - exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	absence de fertilisation et réduction de la pression au pâturage	5000
56	Vallée du Blavet enjeu biodiversité	BR_VBBD_HE05	en 2019 uniquement en zones humides - exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	absence de fertilisation et gestion de l'herbe par la fauche	5000
22	Arguenon enjeu eau	BR_AREA_GC04	en 2019 : dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Barrage de la Ville Hatte	mise en place d'un couvert herbacé pérenne	5000
22	Arguenon enjeu eau	BR_AREA_HA03		entretien des haies arborescentes	5000
22	Arguenon enjeu eau	BR_AREA_HE01	en 2019 : pour les parcelles localisées dans les aires d'alimentation de captage prioritaire Barrage de la Ville Hatte ou pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par pâturage limité	5000
22	Arguenon enjeu eau	BR_AREA_HE02	en 2019 : pour les parcelles localisées dans les aires d'alimentation de captage prioritaire Barrage de la Ville Hatte ou pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par retard de fauche	5000
22	Arguenon enjeu eau	BR_AREA_HE03	en 2019 : pour les parcelles localisées dans les aires d'alimentation de captage prioritaire Barrage de la Ville Hatte	gestion des milieux humides	5000
22	Arguenon enjeu phyto	BR_ARPH_GC10	En 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Barrage de la Ville Hatte	réduction des produits phyto herbicides primo déclarant hors captage prioritaire	9000
22	Arguenon enjeu phyto	BR_ARPH_GC12	En 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Barrage de la Ville Hatte	réduction des produits phyto herbicides secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9000
22	Arguenon enjeu phyto	BR_ARPH_GC20	En 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Barrage de la Ville Hatte	réduction des produits phyto avec une part importante de céréales primo déclarant hors captage prioritaire	9000
22	Arguenon enjeu phyto	BR_ARPH_GC22	En 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Barrage de la Ville Hatte	réduction des produits phyto avec une part importante de céréales secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9000
22	Arguenon enjeu phyto	BR_ARPH_GC30	En 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Barrage de la Ville Hatte	réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages primo déclarant hors captage prioritaire	9000
22	Arguenon enjeu phyto	BR_ARPH_GC32	En 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Barrage de la Ville Hatte	réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9000
22	Blavet costarmoricain enjeu biodiversité	BR_BCBD_HE04	en 2019 uniquement en zones humides - exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	absence de fertilisation et réduction de la pression au pâturage	5000
22	Blavet costarmoricain enjeu biodiversité	BR_BCBD_HE05	en 2019 uniquement en zones humides - exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	absence de fertilisation et gestion de l'herbe par la fauche	5000
22	Blavet costarmoricain enjeu eau	BR_BCEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9000
22	Blavet costarmoricain enjeu eau	BR_BCEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5000
22	Baie de la Fresnaye enjeu eau	BR_FREA_GC04	En 2019 : uniquement pour les parcelles localisées en BV algues vertes	mise en place d'un couvert herbacé pérenne	5000
22	Baie de la Fresnaye enjeu eau	BR_FREA_HE01	en 2019 : uniquement pour les parcelles localisées en BV algues vertes ou pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par pâturage limité	5000
22	Baie de la Fresnaye enjeu eau	BR_FREA_HE02	en 2019 : uniquement pour les parcelles localisées en BV algues vertes ou pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par retard de fauche	5000
22	Baie de la Fresnaye enjeu eau	BR_FREA_HE03	En 2019 : uniquement pour les parcelles localisées en BV algues vertes	gestion des milieux humides	5000
22	Baie de la Fresnaye enjeu phyto	BR_FRPH_GC10		réduction des produits phyto herbicides primo déclarant hors captage prioritaire	9000
22	Baie de la Fresnaye enjeu phyto	BR_FRPH_GC12		réduction des produits phyto herbicides secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9000
22	Baie de la Fresnaye enjeu phyto	BR_FRPH_GC20		réduction des produits phyto avec une part importante de céréales primo déclarant hors captage prioritaire	9000
22	Baie de la Fresnaye enjeu phyto	BR_FRPH_GC22		réduction des produits phyto avec une part importante de céréales secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9000
22	Baie de la Fresnaye enjeu phyto	BR_FRPH_GC30		réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages primo déclarant hors captage prioritaire	9000
22	Baie de la Fresnaye enjeu phyto	BR_FRPH_GC32		réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9000
22	Jaudy-Guindy-Bizien enjeu eau	BR_JGEA_GC04	en 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Guindy et Bizien	mise en place d'un couvert herbacé pérenne	5000
22	Jaudy-Guindy-Bizien enjeu eau	BR_JGEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9000
22	Jaudy-Guindy-Bizien enjeu eau	BR_JGEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5000
22	Jaudy-Guindy-Bizien enjeu eau	BR_JGEA_HE01	en 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Guindy et Bizien	gestion de l'herbe par pâturage limité	5000
22	Jaudy-Guindy-Bizien enjeu eau	BR_JGEA_HE02	en 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Guindy et Bizien	gestion de l'herbe par retard de fauche	5000
22	Jaudy-Guindy-Bizien enjeu eau	BR_JGEA_HE03	en 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Guindy et Bizien	gestion des milieux humides	5000
22	Jaudy-Guindy-Bizien enjeu phyto	BR_JGPH_GC10	en 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Guindy et Bizien	réduction des produits phyto herbicides primo déclarant hors captage prioritaire	9000
22	Jaudy-Guindy-Bizien enjeu phyto	BR_JGPH_GC12	en 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Guindy et Bizien	réduction des produits phyto herbicides secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9000

22	Jaudy-Guindy-Bizien enjeu phyto	BR_JGPH_GC20	en 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Guindy et Bizien	réduction des produits phyto avec une part importante de céréales primo déclarant hors captage prioritaire	9000
22	Jaudy-Guindy-Bizien enjeu phyto	BR_JGPH_GC22	en 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Guindy et Bizien	réduction des produits phyto avec une part importante de céréales secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9000
22	Jaudy-Guindy-Bizien enjeu phyto	BR_JGPH_GC30	en 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Guindy et Bizien	réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages primo déclarant hors captage prioritaire	9000
22	Jaudy-Guindy-Bizien enjeu phyto	BR_JGPH_GC32	en 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Guindy et Bizien	réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9000
22	Léguer enjeu eau	BR_LEEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5000
22	Lieue de Grève enjeu eau	BR_LGEA_GC04	En 2019 : uniquement pour les parcelles localisées en BV algues vertes	mise en place d'un couvert herbacé pérenne	5000
22	Lieue de Grève enjeu eau	BR_LGEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5000
22	Lieue de Grève enjeu eau	BR_LGEA_HE01	en 2019 : uniquement pour les parcelles localisées en BV algues vertes ou pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par pâturage limité	5000
22	Lieue de Grève enjeu eau	BR_LGEA_HE02	en 2019 : uniquement pour les parcelles localisées en BV algues vertes ou pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par retard de fauche	5000
22	Lieue de Grève enjeu eau	BR_LGEA_HE03	En 2019 : uniquement pour les parcelles localisées en BV algues vertes	gestion des milieux humides	5000
22	Oust et Lié enjeu eau	BR_OLEA_GC04	en 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Pont Querra et Herbinaye	mise en place d'un couvert herbacé pérenne	5000
22	Oust et Lié enjeu eau	BR_OLEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9000
22	Oust et Lié enjeu eau	BR_OLEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5000
22	Oust et Lié enjeu eau	BR_OLEA_HE01	en 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Pont Querra et Herbinaye ou pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par pâturage limité	5000
22	Oust et Lié enjeu eau	BR_OLEA_HE02	en 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Pont Querra et Herbinaye ou pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par retard de fauche	5000
22	Oust et Lié enjeu eau	BR_OLEA_HE03	En 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Pont Querra et Herbinaye	gestion des milieux humides	5000
22	Oust et Lié enjeu phyto	BR_OLPH_GC10	en 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Pont Querra et Herbinaye	réduction des produits phyto herbicides primo déclarant hors captage prioritaire	9000
22	Oust et Lié enjeu phyto	BR_OLPH_GC12	en 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Pont Querra et Herbinaye	réduction des produits phyto herbicides secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9000
22	Oust et Lié enjeu phyto	BR_OLPH_GC20	en 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Pont Querra et Herbinaye	réduction des produits phyto avec une part importante de céréales primo déclarant hors captage prioritaire	9000
22	Oust et Lié enjeu phyto	BR_OLPH_GC22	en 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Pont Querra et Herbinaye	réduction des produits phyto avec une part importante de céréales secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9000
22	Oust et Lié enjeu phyto	BR_OLPH_GC30	en 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Pont Querra et Herbinaye	réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages primo déclarant hors captage prioritaire	9000
22	Oust et Lié enjeu phyto	BR_OLPH_GC32	en 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Pont Querra et Herbinaye	réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9000
22	Baie de Saint Briec enjeu eau	BR_SBEA_GC04	En 2019 : uniquement pour les parcelles localisées en BV algues vertes	mise en place d'un couvert herbacé pérenne	5000
22	Baie de Saint Briec enjeu eau	BR_SBEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9000
22	Baie de Saint Briec enjeu eau	BR_SBEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5000
22	Baie de Saint Briec enjeu eau	BR_SBEA_HE01	en 2019 : uniquement pour les parcelles localisées en BV algues vertes ou pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par pâturage limité	5000
22	Baie de Saint Briec enjeu eau	BR_SBEA_HE02	en 2019 : uniquement pour les parcelles localisées en BV algues vertes ou pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par retard de fauche	5000
22	Baie de Saint Briec enjeu eau	BR_SBEA_HE03	En 2019 : uniquement pour les parcelles localisées en BV algues vertes	gestion des milieux humides	5000
22	Baie de Saint Briec enjeu phyto	BR_SBPH_GC10		réduction des produits phyto herbicides primo déclarant hors captage prioritaire	9000
22	Baie de Saint Briec enjeu phyto	BR_SBPH_GC12		réduction des produits phyto herbicides secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9000
22	Baie de Saint Briec enjeu phyto	BR_SBPH_GC20		réduction des produits phyto avec une part importante de céréales primo déclarant hors captage prioritaire	9000
22	Baie de Saint Briec enjeu phyto	BR_SBPH_GC22		réduction des produits phyto avec une part importante de céréales secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9000
22	Baie de Saint Briec enjeu phyto	BR_SBPH_GC30		réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages primo déclarant hors captage prioritaire	9000
22	Baie de Saint Briec enjeu phyto	BR_SBPH_GC32		réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9000
22	Grand Trieux - Leff enjeu eau	BR_TLEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9000
22	Grand Trieux - Leff enjeu eau	BR_TLEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5000
29	zones Natura 2000 Abers – Côtes des légendes enjeu biodiversité	BR_ABBD_HE04	en 2019 uniquement en zones humides - exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	absence de fertilisation et réduction de la pression au pâturage	5000
29	zones Natura 2000 Abers – Côtes des légendes enjeu biodiversité	BR_ABBD_HE05	en 2019 uniquement en zones humides - exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	absence de fertilisation et gestion de l'herbe par la fauche	5000
29	Aber Benoît enjeu eau	BR_ABEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9000
29	Aber Benoît enjeu eau	BR_ABEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5000
29	Aber Benoît enjeu eau	BR_ABEA_HE01	en 2019 : uniquement pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par pâturage limité	5000
29	Aber Benoît enjeu eau	BR_ABEA_HE02	en 2019 : uniquement pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par retard de fauche	5000
29	Aulne enjeu biodiversité	BR_AUBD_HE04	en 2019 uniquement en zones humides - exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	absence de fertilisation et réduction de la pression au pâturage	5000
29	Aulne enjeu biodiversité	BR_AUBD_HE05	en 2019 uniquement en zones humides - exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	absence de fertilisation et gestion de l'herbe par la fauche	5000
29	Aulne enjeu eau	BR_AUEA_HE01	en 2019 : uniquement pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par pâturage limité	5000
29	Aulne enjeu eau	BR_AUEA_HE02	en 2019 : uniquement pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par retard de fauche	5000
29	Aulne enjeu eau	BR_AUEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9000
29	Aulne enjeu eau	BR_AUEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5000
29	Odet - Aven enjeu eau	BR_BFEA_GC04	En 2019 : uniquement pour les parcelles localisées en BV algues vertes	mise en place d'un couvert herbacé pérenne	5000
29	Odet - Aven enjeu eau	BR_BFEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9000
29	Odet - Aven enjeu eau	BR_BFEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5000
29	Odet - Aven enjeu eau	BR_BFEA_HE01	en 2019 : uniquement pour les parcelles localisées en BV algues vertes ou pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par pâturage limité	5000
29	Odet - Aven enjeu eau	BR_BFEA_HE02	en 2019 : uniquement pour les parcelles localisées en BV algues vertes ou pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par retard de fauche	5000
29	Baie de Douarnenez enjeu eau	BR_DOEA_GC04	En 2019 : uniquement pour les parcelles localisées en BV algues vertes	mise en place d'un couvert herbacé pérenne	5000
29	Baie de Douarnenez enjeu eau	BR_DOEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9000
29	Baie de Douarnenez enjeu eau	BR_DOEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5000
29	Baie de Douarnenez enjeu eau	BR_DOEA_HE01	en 2019 : uniquement pour les parcelles localisées en BV algues vertes ou pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par pâturage limité	5000
29	Baie de Douarnenez enjeu eau	BR_DOEA_HE02	en 2019 : uniquement pour les parcelles localisées en BV algues vertes ou pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par retard de fauche	5000

29	Baïe de Douarnenez enjeu eau	BR_DOEA_HE03	En 2019 : uniquement pour les parcelles localisées en BV algues vertes	gestion des milieux humides	5000
29	Ellé Isole Laïta enjeu eau	BR_EIEA_HE01	en 2019 : uniquement pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par pâturage limité	5000
29	Ellé Isole Laïta enjeu eau	BR_EIEA_HE02	en 2019 : uniquement pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par retard de fauche	5000
29	Ellé Isole Laïta enjeu eau	BR_EIEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9000
29	Ellé Isole Laïta enjeu eau	BR_EIEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5000
29	Elorn enjeu eau	BR_ELEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9000
29	Elorn enjeu eau	BR_ELEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5000
29	Horn Guillec Kerallé enjeu eau	BR_HGEA_GC04	En 2019 : uniquement pour les parcelles localisées en BV algues vertes	mise en place d'un couvert herbacé pérenne	5000
29	Horn Guillec Kerallé enjeu eau	BR_HGEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9000
29	Horn Guillec Kerallé enjeu eau	BR_HGEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5000
29	Horn Guillec Kerallé enjeu eau	BR_HGEA_HE01	en 2019 : uniquement pour les parcelles localisées en BV algues vertes ou pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par pâturage limité	5000
29	Horn Guillec Kerallé enjeu eau	BR_HGEA_HE02	en 2019 : uniquement pour les parcelles localisées en BV algues vertes ou pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par retard de fauche	5000
29	Horn Guillec Kerallé enjeu eau	BR_HGEA_HE03	En 2019 : uniquement pour les parcelles localisées en BV algues vertes	gestion des milieux humides	5000
29	Horn Guillec Kerallé enjeu phyto	BR_HGPH_GC10		réduction des produits phyto herbicides primo déclarant hors captage prioritaire	9000
29	Horn Guillec Kerallé enjeu phyto	BR_HGPH_GC12		réduction des produits phyto herbicides secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9000
29	Horn Guillec Kerallé enjeu phyto	BR_HGPH_GC20		réduction des produits phyto avec une part importante de céréales primo déclarant hors captage prioritaire	9000
29	Horn Guillec Kerallé enjeu phyto	BR_HGPH_GC22		réduction des produits phyto avec une part importante de céréales secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9000
29	Horn Guillec Kerallé enjeu phyto	BR_HGPH_GC30		réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages primo déclarant hors captage prioritaire	9000
29	Horn Guillec Kerallé enjeu phyto	BR_HGPH_GC32		réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9000
29	zones Natura 2000 Abers – Côtes des légendes et Pointe de Corsen, Le Conquet	BR_IRBD_HE04	en 2019 uniquement en zones humides - exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	absence de fertilisation et réduction de la pression au pâturage	5000
29	zones Natura 2000 Abers – Côtes des légendes et Pointe de Corsen, Le Conquet	BR_IRBD_HE05	en 2019 uniquement en zones humides - exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	absence de fertilisation et gestion de l'herbe par la fauche	5000
29	Pays d'Iroise enjeu eau	BR_IREA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9000
29	Pays d'Iroise enjeu eau	BR_IREA_HA03		entretien des haies arborescentes	5000
29	Pays d'Iroise enjeu eau	BR_IREA_HE01	en 2019 : uniquement pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par pâturage limité	5000
29	Pays d'Iroise enjeu eau	BR_IREA_HE02	en 2019 : uniquement pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par retard de fauche	5000
29	Kermorvan enjeu eau	BR_KEEA_GC04		mise en place d'un couvert herbacé pérenne	5000
29	Kermorvan enjeu eau	BR_KEEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9000
29	Kermorvan enjeu eau	BR_KEEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5000
29	Kermorvan enjeu eau	BR_KEEA_HE01		gestion de l'herbe par pâturage limité	5000
29	Kermorvan enjeu eau	BR_KEEA_HE02		gestion de l'herbe par retard de fauche	5000
29	Kermorvan enjeu eau	BR_KEEA_HE03		gestion des milieux humides	5000
29	Bas-Trégor enjeu eau	BR_MOEA_GC04	En 2019 : uniquement pour les parcelles localisées en BV algues vertes	mise en place d'un couvert herbacé pérenne	5000
29	Bas-Trégor enjeu eau	BR_MOEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9000
29	Bas-Trégor enjeu eau	BR_MOEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5000
29	Bas-Trégor enjeu eau	BR_MOEA_HE01	en 2019 : uniquement pour les parcelles localisées en BV algues vertes ou pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par pâturage limité	5000
29	Bas-Trégor enjeu eau	BR_MOEA_HE02	en 2019 : uniquement pour les parcelles localisées en BV algues vertes ou pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par retard de fauche	5000
29	Bas-Trégor enjeu eau	BR_MOEA_HE03	En 2019 : uniquement pour les parcelles localisées en BV algues vertes	gestion des milieux humides	5000
29	Ouest Cornouaille enjeu eau	BR_OCEA_HE01	en 2019 : uniquement pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par pâturage limité	5000
29	Parc Naturel Régional d'Armorique enjeu biodiversité	BR_PABD_HE22		entretien des landes atlantiques par la réduction de la fréquence de fauche	5000
29	Parc Naturel Régional d'Armorique enjeu eau	BR_PAEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9000
29	Parc Naturel Régional d'Armorique enjeu eau	BR_PAEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5000
29	Parc Naturel Régional d'Armorique enjeu eau	BR_PAEA_HE01	en 2019 : uniquement pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par pâturage limité	5000
29	Penzé enjeu eau	BR_PEEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9000
29	Penzé enjeu eau	BR_PEEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5000
29	Penzé enjeu eau	BR_PEEA_HE01	en 2019 : uniquement pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par pâturage limité	5000
29	Aber wrach - Quillimadec - Alanan - Flèche enjeu eau	BR_WQEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9000
29	Aber wrach - Quillimadec - Alanan - Flèche enjeu eau	BR_WQEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5000
29	Aber wrach - Quillimadec - Alanan - Flèche enjeu eau	BR_WQEA_HE01	en 2019 : uniquement pour les parcelles localisées en BV algues vertes ou pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par pâturage limité	5000
29	Aber wrach - Quillimadec - Alanan - Flèche enjeu eau	BR_WQEA_HE02	en 2019 : uniquement pour les parcelles localisées en BV algues vertes ou pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par retard de fauche	5000
29	Aber wrach - Quillimadec - Alanan - Flèche enjeu phyto	BR_WQPH_GC10		réduction des produits phyto herbicides primo déclarant hors captage prioritaire	9000
29	Aber wrach - Quillimadec - Alanan - Flèche enjeu phyto	BR_WQPH_GC12		réduction des produits phyto herbicides secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9000
29	Aber wrach - Quillimadec - Alanan - Flèche enjeu phyto	BR_WQPH_GC20		réduction des produits phyto avec une part importante de céréales primo déclarant hors captage prioritaire	9000
29	Aber wrach - Quillimadec - Alanan - Flèche enjeu phyto	BR_WQPH_GC22		réduction des produits phyto avec une part importante de céréales secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9000
29	Aber wrach - Quillimadec - Alanan - Flèche enjeu phyto	BR_WQPH_GC30		réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages primo déclarant hors captage prioritaire	9000
29	Aber wrach - Quillimadec - Alanan - Flèche enjeu phyto	BR_WQPH_GC32		réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9000
35	Frémur Baie de Beausais enjeu eau	BR_FBEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9000
35	Frémur Baie de Beausais enjeu eau	BR_FBEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5000
35	Frémur Baie de Beausais enjeu eau	BR_FBEA_HE01	en 2019 : uniquement pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par pâturage limité	5000



35	Meu enjeu eau	BR_MEEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5000
35	Meu enjeu eau	BR_MEEA_HE01	en 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire La Ville Chevron ou pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par pâturage limité	5000
35	Meu enjeu eau	BR_MEEA_HE02	en 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire La Ville Chevron ou pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par retard de fauche	5000
35	Meu enjeu eau	BR_MEEA_HE03	En 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire La Ville Chevron	gestion des milieux humides	5000
35	Rance Aval Faluns Guinefort enjeu eau	BR_RAEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9000
35	Rance Aval Faluns Guinefort enjeu eau	BR_RAEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5000
35	Seiche enjeu eau	BR_SEEA_GC04		mise en place d'un couvert herbacé pérenne	5000
35	Seiche enjeu eau	BR_SEEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9000
35	Seiche enjeu eau	BR_SEEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5000
35	Seiche enjeu eau	BR_SEEA_HE01		gestion de l'herbe par pâturage limité	5000
35	Seiche enjeu eau	BR_SEEA_HE02		gestion de l'herbe par retard de fauche	5000
35	Seiche enjeu eau	BR_SEEA_HE03		gestion des milieux humides	5000
35	Seiche enjeu phyto	BR_SEPH_GC10		réduction des produits phyto herbicides primo déclarant hors captage prioritaire	9000
35	Seiche enjeu phyto	BR_SEPH_GC12		réduction des produits phyto herbicides secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9000
35	Seiche enjeu phyto	BR_SEPH_GC20		réduction des produits phyto avec une part importante de céréales primo déclarant hors captage prioritaire	9000
35	Seiche enjeu phyto	BR_SEPH_GC22		réduction des produits phyto avec une part importante de céréales secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9000
35	Seiche enjeu phyto	BR_SEPH_GC30		réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages primo déclarant hors captage prioritaire	9000
35	Seiche enjeu phyto	BR_SEPH_GC32		réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9000
35	Semnon enjeu eau	BR_SNEA_GC04		mise en place d'un couvert herbacé pérenne	5000
35	Semnon enjeu eau	BR_SNEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9000
35	Semnon enjeu eau	BR_SNEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5000
35	Semnon enjeu phyto	BR_SNPB_GC10		réduction des produits phyto herbicides primo déclarant hors captage prioritaire	9000
35	Semnon enjeu phyto	BR_SNPB_GC12		réduction des produits phyto herbicides secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9000
35	Semnon enjeu phyto	BR_SNPB_GC20		réduction des produits phyto avec une part importante de céréales primo déclarant hors captage prioritaire	9000
35	Semnon enjeu phyto	BR_SNPB_GC22		réduction des produits phyto avec une part importante de céréales secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9000
35	Semnon enjeu phyto	BR_SNPB_GC30		réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages primo déclarant hors captage prioritaire	9000
35	Semnon enjeu phyto	BR_SNPB_GC32		réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9000
35	Vilaine amont captage prioritaire	BR_VACP_GC07		conversion au semis direct sous couvert et réduction des produits phyto avec une part importante de céréales en captage prioritaire	11000
35	Vilaine amont captage prioritaire	BR_VACP_GC08		conversion au semis direct sous couvert et réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages en captage prioritaire	11000
35	Vilaine amont captage prioritaire	BR_VACP_GC09		conversion au semis direct sous couvert et réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages en captage prioritaire	11000
35	Vilaine amont captage prioritaire	BR_VACP_GC11	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Pont Billon et La Valière	réduction des produits phyto herbicides primo déclarant en captage prioritaire	9000
35	Vilaine amont captage prioritaire	BR_VACP_GC12	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Pont Billon et La Valière	réduction des produits phyto herbicides secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9000
35	Vilaine amont captage prioritaire	BR_VACP_GC21	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Pont Billon et La Valière	réduction des produits phyto avec une part importante de céréales primo déclarant en captage prioritaire	9000
35	Vilaine amont captage prioritaire	BR_VACP_GC22	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Pont Billon et La Valière	réduction des produits phyto avec une part importante de céréales secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9000
35	Vilaine amont captage prioritaire	BR_VACP_GC31	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Pont Billon et La Valière	réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages primo déclarant en captage prioritaire	9000
35	Vilaine amont captage prioritaire	BR_VACP_GC32	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Pont Billon et La Valière	réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9000
35	Vilaine amont enjeu eau	BR_VAEA_GC04	en 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Pont Billon et La Valière	mise en place d'un couvert herbacé pérenne	5000
35	Vilaine amont enjeu eau	BR_VAEA_GC06	hors captage prioritaire	conversion au semis direct sous couvert	9000
35	Vilaine amont enjeu eau	BR_VAEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5000
35	Vilaine amont enjeu eau	BR_VAEA_HE01	en 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Pont Billon et La Valière ou pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par pâturage limité	5000
35	Vilaine amont enjeu eau	BR_VAEA_HE02	en 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire Pont Billon et La Valière ou pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par retard de fauche	5000
56	Grand Bassin de l'Oust enjeu eau	BR_GOEA_GC04	en 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire amont de la Herbinaye	mise en place d'un couvert herbacé pérenne	5000
56	Grand Bassin de l'Oust enjeu eau	BR_GOEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9000
56	Grand Bassin de l'Oust enjeu eau	BR_GOEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5000
56	Grand Bassin de l'Oust enjeu eau	BR_GOEA_HE01	en 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire amont de la Herbinaye ou pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par pâturage limité	5000
56	Grand Bassin de l'Oust enjeu eau	BR_GOEA_HE02	en 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire amont de la Herbinaye ou pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par retard de fauche	5000
56	Grand Bassin de l'Oust enjeu phyto	BR_GOPH_GC10	en 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire amont de la Herbinaye	réduction des produits phyto herbicides primo déclarant hors captage prioritaire	9000
56	Grand Bassin de l'Oust enjeu phyto	BR_GOPH_GC12	en 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire amont de la Herbinaye	réduction des produits phyto herbicides secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9000
56	Grand Bassin de l'Oust enjeu phyto	BR_GOPH_GC20	en 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire amont de la Herbinaye	réduction des produits phyto avec une part importante de céréales primo déclarant hors captage prioritaire	9000
56	Grand Bassin de l'Oust enjeu phyto	BR_GOPH_GC22	en 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire amont de la Herbinaye	réduction des produits phyto avec une part importante de céréales secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9000
56	Grand Bassin de l'Oust enjeu phyto	BR_GOPH_GC30	en 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire amont de la Herbinaye	réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages primo déclarant hors captage prioritaire	9000
56	Grand Bassin de l'Oust enjeu phyto	BR_GOPH_GC32	en 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire amont de la Herbinaye	réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9000
56	Groix enjeu eau	BR_GREA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9000
56	Marais de Vilaine enjeu biodiversité	BR_MVBD_HE16		gestion extensive avec absence de fertilisation et réduction de la pression au pâturage	5000
56	Marais de Vilaine enjeu biodiversité	BR_MVBD_HE20		gestion de l'herbe par retard de fauche (marais de Vilaine uniquement)	5000
56	PNR Golfe du Morbihan captage prioritaire	BR_PMCP_GC11	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire de Noyal	réduction des produits phyto herbicides primo déclarant en captage prioritaire	9000
56	PNR Golfe du Morbihan captage prioritaire	BR_PMCP_GC12	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire de Noyal	réduction des produits phyto herbicides secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9000
56	PNR Golfe du Morbihan captage prioritaire	BR_PMCP_GC21	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire de Noyal	réduction des produits phyto avec une part importante de céréales primo déclarant en captage prioritaire	9000

## Annexe 1 : Les territoires et les MAEC à enjeu localisé – campagne 2019

56	PNR Golfe du Morbihan captage prioritaire	BR_PMCP_GC22	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire de Noyal	réduction des produits phyto avec une part importante de céréales secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9000
56	PNR Golfe du Morbihan captage prioritaire	BR_PMCP_GC31	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire de Noyal	réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages primo déclarant en captage prioritaire	9000
56	PNR Golfe du Morbihan captage prioritaire	BR_PMCP_GC32	en 2018 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire de Noyal	réduction des produits phyto avec une part importante de fourrages secundo déclarant en et hors captage prioritaire	9000
56	PNR Golfe du Morbihan enjeu eau	BR_PMEA_GC04	en 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire de Noyal	mise en place d'un couvert herbacé pérenne	5000
56	PNR Golfe du Morbihan enjeu eau	BR_PMEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5000
56	PNR Golfe du Morbihan enjeu eau	BR_PMEA_HE01	en 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire de Noyal ou pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par pâturage limité	5000
56	PNR Golfe du Morbihan enjeu eau	BR_PMEA_HE02	en 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire de Noyal ou pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par retard de fauche	5000
56	PNR Golfe du Morbihan enjeu eau	BR_PMEA_HE03	En 2019 : uniquement dans la zone limitée aux aires d'alimentation de captage prioritaire de Noyal	gestion des milieux humides	5000
56	Ria d'Etel enjeu eau	BR_REEA_HE01	en 2019 : uniquement pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par pâturage limité	5000
56	Ria d'Etel enjeu eau	BR_REEA_HE02	en 2019 : uniquement pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par retard de fauche	5000
56	Scorff enjeu eau	BR_SCEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9000
56	Scorff enjeu eau	BR_SCEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5000
56	Vallée du Blavet enjeu eau	BR_VBEA_GC06		conversion au semis direct sous couvert	9000
56	Vallée du Blavet enjeu eau	BR_VBEA_HA03		entretien des haies arborescentes	5000
56	Vallée du Blavet enjeu eau	BR_VBEA_HE01	en 2019 : uniquement pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par pâturage limité	5000
56	Vallée du Blavet enjeu eau	BR_VBEA_HE02	en 2019 : uniquement pour les parcelles zones humides des exploitants engagés en mesure système et/ou CAB-MAB	gestion de l'herbe par retard de fauche	5000